

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU DIMANCHE 19 JUILLET 2015

A conserver par l'exposant

### **Le comité des fêtes d'ALTHEN DES PALUDS,**

Est l'organisateur de la vente au déballage du dimanche 19 juillet 2015

Conformément à l'article L 310-2 du code de commerce concernant la vente au déballage, l'exposant s'engage et atteste par écrit et sur l'honneur qu'il ne dépassera pas deux participations dans l'année.

En cas d'intempérie, la manifestation sera annulée (information par voie d'affichage en mairie). Les emplacements seront alors remboursés, s'il n'y a pas eu déballage.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident et se réservent le droit d'annuler la manifestation.

Un emplacement de **6 mètres linéaires est réservé aux exposants, pour un montant de 10€ pour les exposants Althénois sur justificatif de domicile et de 15€ pour les exposants de l'extérieur à ALTHEN DES PALUDS.**

L'emplacement est limité maximum à 2 espaces par exposant. **Les véhicules doivent être stationnés sur l'emplacement et non à coté\*\*.**

**Une attestation fiscale pourra être délivrée le jour même (après 14h) pour votre comptabilité auprès de la secrétaire du comité, en solliciter la demande au moment de votre inscription au vide grenier.**

**ATTENTION:** L'association se réserve le droit en cas d'absence de l'exposant, d'encaisser le chèque de réservation de l'emplacement, à titre d'indemnité. En cas d'impondérable, l'exposant devra en aviser l'organisation **au plus tard le lundi 13 juillet 2015.**

L'accueil des exposants se fera de 6h00 à 7h30. La vente au public débutera à partir de 8h00 et ce jusqu'à 18h00. Les exposants sont tenus de laisser leur stand ouvert jusqu'à 18h00 par respect du public.

Nous vous demandons d'arriver **au plus tard à 7h30** pour pouvoir déballer dans de bonnes conditions, **de respecter les passages (portes, fenêtres) et accès des riverains.**

**\*\*ATTENTION:** Certains véhicules ne pourront pas stationner sur l'emplacement du déballage. Après avoir déchargé le matériel et objets, les exposants devront aller garer leur véhicule sur des parkings prévus. Les gros véhicules et remorques ne sont pas autorisés à stationner sur le lieu de la manifestation.

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre à son départ. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

## **Vide Grenier du Dimanche 19 Juillet 2015**

**De 8h00 à 18h00**

**Comité des fêtes d'ALTHEN DES PALUDS**

Les inscriptions sont à retourner au Comité des fêtes  
Mairie d'ALTHEN DES PALUDS

La promotion de cet événement se fera par les médias habituels, par voie de presse, radios, tracts et affiches.

L'inscription devra obligatoirement être accompagné des documents demandés et **du chèque de paiement total de votre emplacement.**

**L'emplacement est d'une participation forfaitaire de 10€ pour une espace d'environ 6 mètres de large pour les exposants Althénois sur justificatif de domicile et de 15€ pour les exposants extérieur à Althen des paluds.**

**L'emplacement est limité à maximum 2 espaces par exposant.**

### **ORGANISATION 2015**

Les places seront attribuées par souhait sur le bulletin d'inscription puis par ordre chronologique d'arrivée sur les lieux le matin même. Les exposants qui désirent se regrouper pourront prendre possession des emplacements voisins et mitoyens, en se présentant ensemble aux entrées du vide grenier (voir plans ci-joint des entrées).

Les exposants s'engagent à accepter l'emplacement qui leur sera imposé par le comité des fêtes selon arrivage.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes candidatures et d'annuler toutes inscriptions ou d'exclure tous exposants qui, à leur avis, troubleraient le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci sans qu'il puisse être réclamé d'explication ou d'indemnisation d'aucune sorte.

L'inscription devra obligatoirement être accompagnée des documents demandés, signature, **mention obligatoire carte d'identité, photocopie du justificatif de domicile pour les Althénois et du chèque de paiement du prix total de votre emplacement. A DEFAUT L'INSCRIPTION SERA DÉTRUITE.**

**LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE AU LUNDI 13 JUILLET 2015**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Numéro de la Mairie : 04.90.62.01.02

Ou par email : comitedesfetes@althendespaluds.fr